

DRDB1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le droit est l'ensemble des règles juridiques qui organisent la vie en société. Les études de droit visent ainsi à former celles et ceux qui seront en mesure de répondre aux enjeux juridiques actuels et de demain. Mondialisation, développement durable, économie numérique, transition énergétique... les juristes sont en prise directe avec les enjeux politiques, économiques, sociaux et culturels, de nos sociétés contemporaines. C'est pourquoi ce programme de bachelier en droit poursuit un double objectif :

- d'une part, à travers les enseignements de nature juridique, procurer les connaissances de base des principales matières juridiques, ainsi qu'une aptitude à la compréhension et au maniement pratique du raisonnement juridique ;
- d'autre part, à travers les cours en sciences humaines, permettre d'acquérir une culture universitaire rigoureuse dans l'ensemble des sciences humaines qui peuvent contribuer à une réflexion critique sur les enjeux (notamment éthiques, politiques et socio-économiques) des phénomènes juridiques.

Ainsi, le programme ne se limite pas à une stricte étude des règles juridiques mais s'intéresse aussi aux valeurs qui les sous-tendent et à leur mise en contexte.

Le campus Saint-Louis - Bruxelles organise, depuis plus de trente ans, le bachelier en droit à horaire décalé. Les cours sont organisés à Bruxelles, du lundi au vendredi, de 17h à 20h (voire 21h) ainsi que certains samedis matin. La formation ouvre le droit au congé éducation payé (<https://uclouvain.be/fr/etudier/iufc/conge-education.html>), pour les travailleurs du secteur privé.

Les unités d'enseignement sont dispensées selon une pédagogie tantôt classique (cours "ex cathedra"), tantôt pratique et participative (séminaires, travaux pratiques, accès aux sources numériques du droit), suivant des méthodologies pédagogiques propres au public adulte. Le diplôme ouvre sans restriction au master en droit à horaire décalé ou à horaire de jour.

Votre profil

Les études de droit requièrent des compétences intellectuelles particulières : précision dans le langage, aptitude au raisonnement, à l'abstraction, à l'analyse et à la synthèse; esprit critique. La maîtrise des idées et des concepts est indispensable.

L'essentiel de la démarche du juriste consiste, en effet, en un travail de définition et de classement des notions. On attend des juristes un sens aigu de la justice et de l'équité. Une extrême rigueur dans l'expression orale et écrite est absolument indispensable.

La formation à horaire décalé s'adresse particulièrement à celles et ceux qui souhaitent compléter ou réorienter leur formation, progresser dans leur carrière ou réaliser un projet d'études tout en étant au travail durant la journée ou à la recherche d'un emploi.

Votre futur job

On trouve des juristes partout où l'activité humaine met en présence des parties qui s'engagent l'une envers l'autre (mise au point d'accords, négociation de contrats, aplanissement de litiges, résolution de conflits, défense d'intérêts).

Les compétences de juriste sont aussi largement reconnues dans le monde de l'entreprise ou de la fonction publique nationale et internationale. On trouve aussi des juristes dans le secteur socioculturel et de la santé, dans le journalisme ou encore l'enseignement.

Le programme de bachelier en droit donne accès au master en droit qui ouvre de larges débouchés. On pense à la carrière d'avocat-e, de magistrat-e, de notaire ou d'huissier de justice mais les compétences du ou de la juriste sont également largement reconnues dans le monde de l'entreprise ou de la fonction publique nationale et internationale. Les juristes ont un rôle important et reconnu car les entreprises doivent faire face à une législation de plus en plus complexe et changeante qui s'applique aux opérations industrielles, commerciales et financières, sans oublier les domaines plus récents comme la protection de l'environnement ou le droit de la consommation. A tous les niveaux, la fonction publique fait un large appel aux juristes: administrations fédérales, régionales et communautaires, provinciales et communales, services publics économiques, sociaux, culturels, d'aide à la jeunesse, etc.

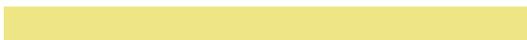
Votre programme

Les caractéristiques du programme de droit à horaire décalé à l'UCLouvain Saint-Louis - Bruxelles :

- **Une pédagogie propre au public adulte** qui repose notamment sur :
 - les interactions et la proximité des échanges entre les enseignant-es et les étudiant-es ;
 - l'ancrage dans la pratique via des exemples, illustrations, exercices et travaux pratiques, etc. Mais aussi parce que nombre de professeur-es et expert-es intervenant-es dans le programme sont eux-mêmes praticien-nés.
 - Des supports, souvent très complets, à la disposition des étudiant-es.
- **L'interdisciplinarité** : le programme permet de mettre le droit en contexte en abordant les disciplines dont il se nourrit (sociologie, histoire, philosophie, psychologie, etc).
- **L'apprentissage des langues** : le cursus propose un apprentissage progressif du néerlandais et de l'anglais, en développant une connaissance et une compréhension spécifique du vocabulaire juridique.
- **Les liens avec la pratique** : le programme impose un grand nombre de travaux pratiques et séminaires programmés de la qui 7 re0073nmlvl25

o Langues

o BHDDR1140



PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

Tableau des prérequis

BDRAN1360 "Law and Tech Governance" a comme prérequis BHDDR1110 ET BHDDR1112

- BHDDR1110 - Droit constitutionnel I
- BHDDR1112 - Sources et principes du droit

BDROI1261 "Droit de la propriété intellectuelle" a comme prérequis BDROI1218A

- BDROI1218A - Droit des biens

BDROI1318A "Droit du travail" a comme prérequis BHDDR1213 ET BHDPO1220A

- BHDDR1213 - Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés
- BHDPO1220A - Droit constitutionnel II - + Travaux pratiques avec casus associés

BDROI1367 "Clinique juridique "Les Surligneurs"" a comme prérequis BHDDR1125

- BHDDR1125 - Critique des sources d'information et séminaire en sciences humaines

BHDDR1242 "Anglais juridique" a comme prérequis BHDDR1140

- BHDDR1140 - Langue anglaise

BHDDR1254 "Néerlandais juridique" a comme prérequis BHDDR1150

- BHDDR1150 - Langue néerlandaise

BHDDR1310 "Droit administratif" a comme prérequis BHDDR1110 ET BHDPO1220A

- BHDDR1110 - Droit constitutionnel I
- BHDPO1220A - Droit constitutionnel II - + Travaux pratiques avec casus associés

BHDDR1311 "Droit de l'entreprise" a comme prérequis BHDDR1213

- BHDDR1213 - Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés

BHDDR1312 "Droit des contrats et de la responsabilité civile + Travaux pratiques avec casus associés" a comme prérequis BHDDR1111 ET BHDDR1213 ET BDROI1218A

- BHDDR1111 - Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé
- BHDDR1213 - Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés
- BDROI1218A - Droit des biens

BHDDR1313 "Fondements institutionnels du droit européen + Travaux pratiques avec casus associés" a comme prérequis BHDPO1220A ET BHDDR1110

- BHDPO1220A - Droit constitutionnel II - + Travaux pratiques avec casus associés
- BHDDR1110 - Droit constitutionnel I

BHDDR1314 "Droit des personnes, de la famille et des régimes matrimoniaux + Travaux pratiques avec casus associés" a comme prérequis BHDDR1111 ET BHDDR1213 ET BHDDR1220

- BHDDR1111 - Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé
- BHDDR1213 - Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés
- BHDDR1220 - Histoire des institutions et du droit II (Époque contemporaine)

BHDDR1316 "Droit bancaire" a comme prérequis BHDPO1220A ET BHDDR1215

- BHDPO1220A - Droit constitutionnel II - + Travaux pratiques avec casus associés
- BHDDR1215 - Procédure pénale + Travaux pratiques avec casus associés

BHDDR1317 "Droit de l'entreprise" a comme prérequis BHDDR1110

- BHDDR1110 - Droit constitutionnel I

BH3[(pr04R1111)] TJ 1 6 0 -1 59.0320015 42.125 Tm [()3[(pr04R1111)863 0.5176 0.9176 rg 1 0 0 -1 61.25600052 42.125 Tm [(-3[+626 641.44400005 Tm ["Droit de l'entreprise")] TJ 0 g 1 0 0 -19176 rg 1 0 0 -1f 1 0 0 -1 8.39999962 51.45700ntelleTJ d2s matrimoniaunEi 1 0.8

BHDDR1361 •BHDDR1111 - [Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé](#)
"Justice et politique" a comme prérequis BHDDR1112 ET BHDDR1110

○ BHDDR1125	Critique des sources d'information et séminaire en sciences humaines	Romain Landmeters Céline Rase Quentin Verreycken	FR [q1+q2] [45h] [4 Crédits]
○ BHDDR1130	Séminaire de méthodologie juridique	Thibaut Slingeneyer de Goeswin	FR [q1+q2] [15h] [4 Crédits]

○ Langues

○ BHDDR1140	Langue anglaise	Erwin Ochsenmeier	EN [q1+q2] [0h +30h] [4 Crédits]
○ BHDDR1150	Langue néerlandaise	Isolde Boutsen	FR [q1+q2] [0h +30h] [4 Crédits]

DRDB1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange

[FR]

⌘ BHDDR1361	Justice et politique 🟡	Sébastien Van Drooghenbroeck (supplée Xavier Delgrange)	🟡 [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⌘ BDRAN1360	Law and Tech Governance 🟡	Mona Giacometti Charles-Albert Helleputte	

DRDB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) (https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2023-2024, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte (<https://uclouvain.be/fr/facultes/epl/examenadmission.html>).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

Etudes à horaire décalé

02 211 78 04 - droit-hd-slb@uclouvain.be

Bureau : Marais 119 - 2e étage - 2002

Permanences : lundi, mardi, mercredi, de 16h à 18h

Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre 2023 au plus tard à l'adresse suivante: derogation-inscription-slb@uclouvain.be

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

SSH/DRTB

Dénomination

Faculté de droit Saint-Louis ([DRTB](#))

Secteur

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

Sigle

DRTB

Adresse de l'entité

Boulevard du Jardin Botanique 43 - bte
1000 Bruxelles

Mandat(s)

- Doyen : Nicolas Bernard

Jury

- présidente: [Marie-Sophie de Clippele](https://uclouvain.be/repertoires/marie-sophie.declippele) (<https://uclouvain.be/repertoires/marie-sophie.declippele>)
- secrétaire: [Annette Ruelle](https://uclouvain.be/repertoires/annette.ruelle) (<https://uclouvain.be/repertoires/annette.ruelle>)
- 3e membre du jury: [Mathias El Berhoumi](https://uclouvain.be/repertoires/mathias.elberhoumi) (<https://uclouvain.be/repertoires/mathias.elberhoumi>)